

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**2012 DPA 35** : Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges HEBERT, 10 boulevard Murat (16<sup>e</sup>)

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le projet concerne la reconstitution d'un bâtiment de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges HEBERT, 10 boulevard Murat (16<sup>e</sup>).

Le stade Hébert, propriété de la Ville de Paris, est d'une superficie totale d'environ 17 260 m<sup>2</sup>. Une partie de ce site est occupé par France Télécom qui dispose d'un bâtiment en bordure de l'Avenue du Général Sarraïl et de locaux en sous-sol sur 3 niveaux. Une autre partie du site est affectée à la création du Centre National d'Entraînement, par la Fédération Française de Tennis, qui bénéficie pour ce faire d'une convention d'occupation domaniale que vous avez approuvée par une délibération N°2011-DJS371 des 11 et 12 juillet 2011 et qui a été signée le 23 novembre 2011.

L'édification du Centre National d'Entraînement implique notamment la démolition d'équipements sportifs municipaux qui seront restitués par la Ville. Aussi, l'article 5-1-1-1 de la convention d'occupation domaniale a prévu que la FFT verse à la Ville de Paris en une seule fois et au plus tard au premier septembre 2013, une somme de deux millions d'euros en contrepartie de la destruction de certains équipements sportifs du stade Hébert, et de la nécessité pour la Ville de restituer des équipements sportifs.

La superficie restante du stade Hébert, environ 4 000 m<sup>2</sup>, est ainsi dévolue au projet de construction d'un équipement sportif municipal pour restituer l'offre sportive municipale dans ce secteur.

Le programme comporte la construction de vestiaires et l'aménagement du site pour créer un terrain de hand-ball avec panneaux de basket latéraux, un anneau circulaire de course comprenant 3 pistes et une aire de saut en longueur.

La mise en œuvre de ce programme de travaux implique au préalable la démolition de deux bâtiments de vestiaires situés à l'Est de la parcelle.

Le nivellement d'une grande partie du terrain est également nécessaire pour l'aplanir puis installer les terrains d'évolution sportive.

Le nouveau bâtiment de vestiaires d'environ 160 m<sup>2</sup> Hors Œuvre sera destiné à l'accueil des usagers sportifs et scolaires.

Cette opération s'attachera à répondre aux orientations de la Ville de Paris en matière d'accessibilité pour tous, de qualité environnementale et d'application du Plan Climat.

La Dépense Prévisionnelle d'Investissement totale est estimée à 1 736 000 € T.T.C. en date de valeur mai 2011 soit 2 000 000 € TTC en valeur finale estimée (TDCVFE) , y compris aléas et revalorisations calculées sur 27 mois (hors avance). Le montant de l'avance fera l'objet d'un titre de recette pour remboursement.

D'un point de vue opérationnel, la réalisation de cette opération requiert l'assistance d'un maître d'œuvre désigné à la suite de la mise en œuvre d'une procédure adaptée conformément aux articles 28 et 74 II du Code des Marchés Publics.

Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées pour être terminées mi 2012 et les travaux réalisés de février à août 2013.

Enfin, la réalisation de ces travaux implique la délivrance préalable d'autorisations d'urbanisme adéquates, qu'il s'agisse de permis de construire, de démolir, d'aménager et de déclaration préalable.

S'agissant de bâtiments situés sur un terrain propriété de la Ville de Paris, l'autorisation de déposer ces demandes doit être soumise à notre Assemblée.

J'ai donc l'honneur de demander à notre Assemblée de m'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment les demandes de permis de construire, permis de démolir, d'aménager ou les déclarations préalables, qui seront nécessaires à la réalisation du projet de démolition et de reconstruction des vestiaires et d'un TEP sur le Stade Georges Hébert, 10 boulevard Murat (16<sup>e</sup>)

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris